

A2CM INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 1.283.600 euros
siège : 7, rue de l'Est
16200 JARNAC
RCS ANGOULEME : 938 389 061

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE
EXTRAORDINAIREMENTEN DATE DU 12 NOVEMBRE 2025

*L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
LE DOUZE NOVEMBRE, A DIX-SEPT HEURES,
Au siège social,*

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 128.360 actions, **soit l'intégralité des actions ayant un droit de vote.**

L'Assemblée est présidée par Monsieur André CROUZILLES, en sa qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des projets des résolutions proposées ;
- Les lettres de démission du Président et du Directeur Général.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission du Président ;
- Prise d'acte de la démission du Directeur Général ;
- Nomination du nouveau Président en lieu et place du Président démissionnaire ;
- Nomination du nouveau Directeur Général en lieu et place du Directeur Général démissionnaire ;
- [...] ;
- [...] ;
- Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités.

Après un bref échange portant sur les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée, il est passé au vote.

* * *

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de ses fonctions de Président de Monsieur André CROUZILLES à compter du 30 novembre 2025 à minuit.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de ses fonctions de Directeur Général de Monsieur Clément MATHIEU à compter du 30 novembre 2025 à minuit.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Président, en lieu et place de Monsieur André CROUZILLES, démissionnaire, sans limitation de durée, à compter du 1^{er} décembre 2025 à zéro heure :

- **Monsieur Clément MATHIEU**, né le 18 juillet 1990 à Niort (79), de nationalité française, demeurant 4 Chemin de la Fuie – 16120 Châteauneuf-sur-Charente, précédemment Directeur Général de la Société,

Ce dernier déclare accepter lesdites fonctions, satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice et connaître l'étendue et les limites de son mandat conformément aux statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, en lieu et place de Monsieur Clément MATHIEU, démissionnaire, sans limitation de durée, à compter du 1^{er} décembre 2025 à zéro heure :

- **Monsieur André CROUZILLES**, né le 02 juin 1962 à Jarnac (16), de nationalité française, demeurant 13 rue de la Société – 16200 JARNAC, précédemment Président de la Société,

Ce dernier déclare accepter lesdites fonctions, satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice et connaître l'étendue et les limites de son mandat conformément aux statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

[...]

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **donne** tous pouvoirs à Maître Jean-Robert ANDREANI, Avocat – Directeur Associé à FIDAL, Société d'Avocats – 262 Rue Fontchaudière – 16000 ANGOULEME, à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires, tant auprès de l'INPI qu'auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Angoulême.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

[...]

Pour extrait certifié conforme.

Le Président – Monsieur Clément Mathieu

